

# CSW56: position des paysannes et des femmes rurales dans le monde – évolution et enjeux

Ruth Rossier, Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART, 8046 Zurich

Renseignements: Ruth Rossier, e-mail: ruth.rossier@art.admin.ch, tél. +41 52 368 32 33



Figure 1 | La CSW56 sur les femmes rurales a eu lieu au siège principal de l'ONU à New York. (Photo: Ruth Rossier, ART)

La session annuelle de la Commission sur la condition de la femme (CSW) du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) s'est tenue du 27 février au 9 mars 2012 au siège général de l'ONU à New York. Elle a porté sur la question du renforcement de la position des paysannes et des femmes rurales et de leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et la famine (fig. 1). Pour la délégation suisse, la priorité était aux négociations pour la rédaction d'un document conclusif et à diverses résolutions. Malheureusement et pour la première fois, le manque de consensus entre les Etats n'a pas permis d'aboutir à des conclusions concertées (*Agreed Conclusions*).

## L'égalité des sexes, pour le bien de tous

Lors de la séance d'ouverture, de nombreuses conférences ont souligné que l'égalité des sexes ne profitait pas seulement aux femmes, mais à l'ensemble de la société, et qu'elle conduisait à un développement économique positif (fig. 2). Dans le domaine de l'agriculture, il est donc temps de mettre un terme aux discriminations juridiques, économiques et structurelles. L'autonomisation des femmes rurales et des paysannes ne signifie par exemple pas seulement l'accès à la formation, au droit coutumier et au droit de succession, à la propriété foncière, aux marchés, aux crédits (et pas seulement aux

### Délégation suisse CSW56

Sylvie Durrer (BFEG, direction de la délégation)  
 Christine Löw (mission New York, vice-direction de la délégation)  
 Christine Schneeberger (SG DFAE, coordination)  
 Annemarie Sancar (DFAE, DDC)  
 Ruth Rossier (DFE, OFAG/ART)  
 Brigitte Schnegg (experte externe, IZGF)  
 Christine Bühler (USPF)  
 Marigona Isufi (représentante de la jeunesse)

### La Suisse membre de l'ONU

En 2002, la Suisse est devenue le 190<sup>e</sup> Etat-membre de l'Organisation des Nations-Unies (ONU). Depuis dix ans exactement, elle joue activement de sa carte de membre pour représenter ses intérêts et convictions. La Suisse siège à l'ONU à Genève et à New York. Elle est reconnue comme un partenaire solidaire, ferme et porteur d'initiatives par la communauté internationale. Elle a imposé des priorités dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du développement durable et des questions budgétaires et administratives. Pour la première fois, la Suisse a été élue comme membre ayant le droit de vote dans la CSW pour la période de 2013 à 2016.

micro-crédits), aux moyens de technologie et de communication modernes et aux énergies renouvelables, mais aussi l'abolition des mutilations génitales, des mariages forcés de jeunes filles mineures et la réduction de la mortalité maternelle.

### Application de l'égalité des sexes dans les pays

En séance plénière, les différents Etats ont fait le bilan de l'application de l'égalité des sexes dans le contexte national et international. Le manque de volonté poli-

tique, l'absence de ressources personnelles et financières, les difficultés récurrentes dans l'accès à la justice, le manque de données statistiques et la persistance de rôles stéréotypés prédéfinis font partie des principaux obstacles cités dans la lutte contre la discrimination des femmes et le respect de l'égalité des sexes.

La Suisse considère l'agriculture nationale et internationale comme très importante. Dans le secteur agricole suisse, les femmes représentent environ un tiers de la population active. Même si les femmes sont en général



Figure 2 | Cérémonie d'ouverture de la CSW56 dans la salle plénière de l'ONU. (Photo: Ruth Rossier, ART)

mieux placées en Suisse que beaucoup de femmes sur les autres continents, elles n'en sont pas moins défavorisées, sur le plan de la succession par exemple. Seul un petit nombre de femmes dirigent une exploitation agricole de manière indépendante. De plus, le travail des femmes lorsqu'elles participent aux tâches agricoles en qualité de membres de la famille n'est pas suffisamment reconnu socialement et indemnisé financièrement, ce dont témoigne l'insuffisance de leur couverture sociale. En Suisse, on ne dispose pas de statistiques actuelles sur la situation des femmes dans l'agriculture. C'est pourquoi un nouveau relevé sera effectué en 2012 et publié à l'automne dans le cadre du Rapport agricole 2012 (OFAG/Agroscope). Les paysannes suisses doivent en outre de plus en plus souvent assumer trois fonctions: le travail dans l'exploitation, la charge du ménage et une activité professionnelle extra-agricole.

#### Renforcer la position des paysannes et des femmes rurales

La session avait pour but de rédiger des conclusions concertées communes, dites *Agreed Conclusions*, sur le renforcement de la position des paysannes et des femmes rurales. Les divergences étonnamment profondes sur ce que l'égalité des sexes signifie dans les différents pays, étaient cependant frappantes.

La délégation suisse, et des Etats comme l'UE, la Turquie, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, etc. qui partageaient son avis, ont défendu la notion de parité hommes-femmes née d'un consensus au fil des ans. Des Etats comme l'Iran, le Pakistan, l'Egypte (cachée dans le groupe africain), la Russie et le Saint-Siège ont lutté contre les normes existantes d'une manière à la fois systématique et étonnamment véhémente. La Suisse et les Etats partageant les mêmes idées étaient en faveur du maintien des normes acquises sur l'égalité des sexes et contre un affaiblissement de la «terminologie convenue» dans les précédents traités (p. ex. *Peking Plan of Action*, CEDAW, précédentes conclusions concertées de la CSW, résolutions). En général, les Etats conservateurs luttent contre la notion de parité hommes-femmes acquise par consensus au fil des ans. Pour la Suisse, il était également important lors des négociations d'introduire le sujet de l'accaparement des terres (Land Grabbing), de l'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, de la sécurité des denrées alimentaires et de l'alimentation. En dépit d'une prolongation de la session de la CSW, il n'a pas été possible d'aboutir à un document final commun. Les Etats du Nord se sont montrés profondément déçus et ont regretté l'échec des négociations. Ils ont manifesté leur préoccupation par rapport aux tendances négatives au détriment des droits des femmes. Le groupe africain a

souligné une fois de plus que le terme de sexe ne signifiait selon lui que «masculin ou féminin» et excluait toute homosexualité ou intersexualité. Les Etats du Nord ont été accusés d'introduire des sujets qui n'avaient pas leur place dans les discussions de la CSW, comme les droits sexuels et reproductifs ou encore l'abolition de «pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé». La prise de parole des Etats a illustré à quel point les positions des défenseuses des droits des femmes sont éloignées de celles des forces ultraconservatrices aujourd'hui. Une fois de plus, des pratiques traditionnelles et culturelles ont été systématiquement mises en avant pour justifier la discrimination des femmes et des fillettes et empêcher de faire progresser la cause première des droits de la femme. La prochaine session de la CSW, la 57e, sera consacrée au thème de la «violence contre les femmes et les fillettes», un sujet également extrêmement sensible.

#### Egalité des chances pour les paysannes et les femmes rurales (panels 1 et 2)

Des panels sur le sujet principal de la CSW ont montré que les décisions économiques, mais aussi les crises financières et alimentaires, se répercutaient sur l'égalité des chances des femmes rurales (paysannes, productrices, ouvrières et entrepreneuses). Dans l'ensemble, on a souligné l'importance de l'accès des femmes à la propriété, au capital, aux terres, au marché du travail et à la sécurité sociale, notamment dans les régions reculées où habitent la plupart des «femmes rurales» et où le risque de pauvreté et d'exclusion financière est grand. Pour appréhender la grande diversité des femmes, il est indispensable de disposer d'analyses de données spécifiques à chaque sexe ainsi que de plus d'informations sur le budget temps, le taux d'occupation, la propriété et le revenu des femmes. Le revenu agricole a tendance à perdre de l'importance, tandis que le revenu tiré des activités extra-agricoles en gagne. Les intervenants considèrent comme fondamentale la formation de capital humain des femmes rurales par l'éducation, la formation, la santé et la réduction du cumul des charges grâce à des prestations de service comme la garde des enfants en dehors de la famille.

Les contributions des expertes et experts soulignent notamment l'importance de la mise à disposition de données statistiques et qualitatives. Il s'agit de supprimer tous les handicaps juridiques et d'encourager les réformes agricoles qui amènent des conditions de propriété plus respectueuses de l'égalité des sexes. Outre les mesures de soutien spécifiques aux paysannes et la promotion de l'agriculture durable et inté-



**Figure 3 |** Manifestation parallèle sur le thème de la budgétisation favorisant l'égalité des sexes à la mission suisse de l'ONU. (Photo: Ruth Rossier, ART)

grée, des mesures de politique sociale sont requises pour améliorer les conditions de vie, notamment des paysannes qui vivent seules dans de petites fermes.

#### «Manifestations parallèles»

##### **Budgétisation favorisant l'égalité des sexes (*Gender-responsive Budgeting GRB*)**

L'experte autrichienne Vera Jauk a présenté l'introduction, la stratégie et l'application de la budgétisation favorisant l'égalité des sexes en Autriche à travers plusieurs exemples (économie, santé publique, transports publics, sport). L'experte suisse Annemarie Sançar, de la DDC, a parlé de l'expérience qu'elle avait de la «budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes» dans la coopération suisse au développement, notamment dans l'agriculture (fig. 3). La GRB est un instrument central pour aboutir aux objectifs de la parité hommes-femmes. Le respect de l'égalité des sexes dans le budget et le processus budgétaire signifie que toutes les dépenses sont faites également sous l'aspect de l'égalité des sexes, et non qu'une part spécifique du budget est attribuée aux questions qui concernent les femmes. Depuis 2009, l'Autriche a adopté un article sur la «Budgétisation favorisant l'égalité des sexes» dans sa constitution, qui se réfère au budget de toute l'administration.

##### **«Equality – the Nordic Way»**

Des personnalités appartenant aux ministères norvégiens, danois, suédois, finlandais et islandais ont participé à cet événement. Les Etats du Nord de l'Europe ont montré comment ils avaient appliqué une politique systématique et approfondie d'égalité des sexes qui avait servi à leur développement social et économique. Ils ont souligné que la parité hommes-femmes n'était pas un luxe réservé aux pays riches, mais au contraire un élément qui a contribué à la situation économique positive des pays nordiques aujourd'hui.

##### **Suivi en Suisse**

Le 16 octobre 2012, à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, et sous l'égide de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Institut agricole de Grangeneuve à Posieux, dans le canton de Fribourg, a accueilli une conférence nationale «les femmes dans l'agriculture suisse». ■

##### **Bibliographie**

- <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/csw56/general-discussions/member-states/Switzerland.pdf>
- <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/56sess.htm>
- <http://www.ekf.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr>